

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACQUISITION AUX FINS DE REMPLACEMENT ET DE MODIFICATION  
DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES  
ACCESSOIRES D'APPOINT – NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau, divers véhicules tels que sans s'y limiter, tous types de véhicules électriques ou à hydrocarbures, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, tous types de remorques, des accessoires et des équipements d'appoint et des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins de remplacement du Service de protection contre l'incendie.
- 2.** Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.
- 3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes, solutions technologiques, nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrit à l'article 1.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**5.** Le projet décrit aux articles 1 à 4 est localisé à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** Le coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 700 000 \$.

**TOTAL :        700 000 \$**

Annexe préparée le 6 février 2024 par :

---

Yuliana Anastasova  
Directrice de division  
Gestion du parc véhiculaire  
Service de la gestion des équipements  
motorisés